

SCOT du PAYS du CALAISIS

SCOT du PAYS du CALAISIS

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

2 PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

MODIFICATION N°2 APPROUVÉE LE 28 AVRIL 2017

PAYS DU CALAISIS



Historique du SCOT

Approbation : 6 janvier 2014

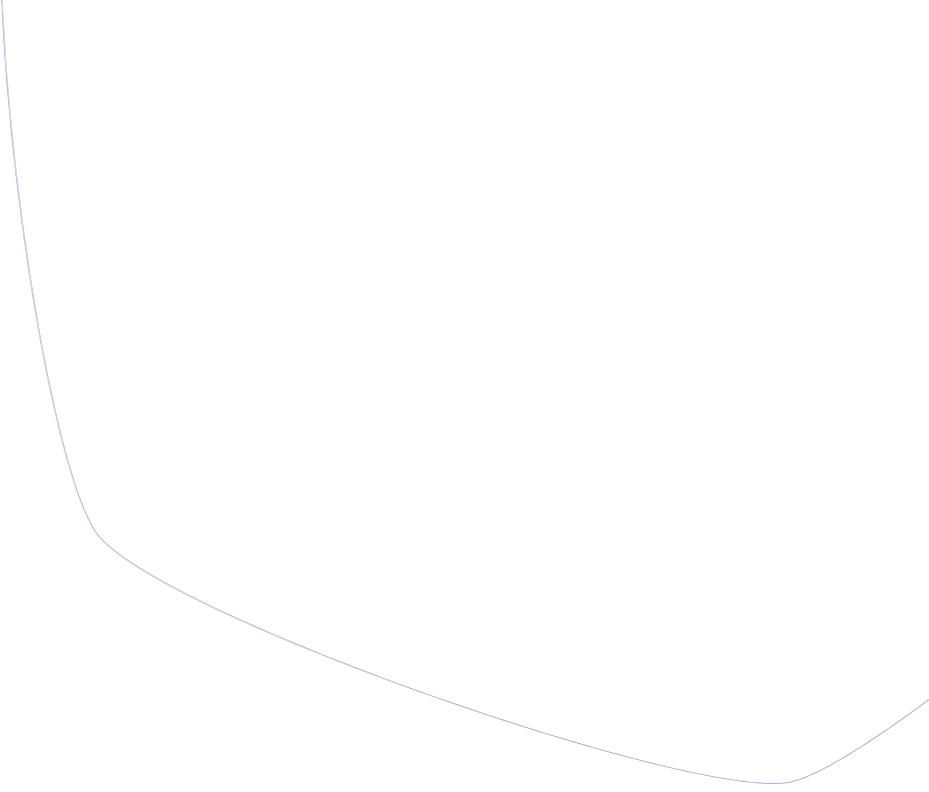
Modification n°1 : 27 novembre 2015

Modification n°2 : 28 avril 2017

Date de dernière validation⁽¹⁾ de : PADD : 6 janvier 2014



AXE 1	Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire	6_11
AXE 2	Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts	12_15
AXE 3	Utiliser l'environnement comme support de l'aménagement et du développement, par la reconquête d'une qualité environnementale	16_19



INTRODUCTION

Depuis une vingtaine d'années, le visage du Pays du Calais, très contrasté, a connu de profondes évolutions. L'urbanisation a fortement marqué le Pays avec le développement des infrastructures, des zones d'activités et des zones d'habitat diffuses et cela parfois au détriment de l'équilibre des paysages et des milieux naturels, souvent très fragiles (littoral, wateringues, marais...) et de la vulnérabilité des biens et des personnes (aux risques naturels et industriels).

Cette évolution s'est opérée avec des disparités spatiales importantes. L'agglomération et plus particulièrement la ville centre qui concentre l'essentiel des zones d'activités, des emplois mais aussi des populations fragiles a connu une faible évolution de sa trame urbaine et une baisse démographique contrairement à l'arrière-pays, notamment les territoires accessibles par la route.

La croissance démographique enregistrée ces dernières années cache également une fragilité importante que les acteurs du territoire souhaitent anticiper. En effet, le Pays du Calais est confronté à des départs de population conséquents, à ce jour, largement compensés par le dynamisme du solde naturel mais qui ralentira inexorablement avec le vieillissement de la population.

Malgré des projets économiques majeurs (Port 2015, Eurotunnel) et des initiatives nombreuses (dynamisme de la création d'entreprises), le Pays du Calais présente une fragilité traduite par de nombreux indicateurs économiques (taux de chômage, migrations vers les bassins d'emplois périphériques, employabilité des populations actives, reconversion industrielle). Aussi, l'emploi est au cœur des préoccupations pour répondre aux attentes des habitants du Pays et les fidéliser.

Aussi, pour répondre aux nombreux enjeux découlant du diagnostic et ainsi renforcer l'attractivité du Pays du Calais, le PADD s'organise autour de trois grandes orientations :

- valoriser une économie basée sur les richesses du Pays pour créer et attirer de l'emploi (en confortant les filières d'excellence existantes, en développant de nouvelles filières, en ajustant l'offre foncière, en optimisant le fonctionnement des infrastructures de transport...),
- rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts (en confortant l'agglomération et les bourgs, en maîtrisant la périurbanisation, en assurant le parcours résidentiel de chaque habitant grâce à la diversification du parc de logements, en offrant des solutions de déplacements adaptées aux territoires et alternatives à la voiture...),
- utiliser l'environnement comme support de l'aménagement et du développement, par la reconquête d'une qualité environnementale (en s'appuyant sur la richesse des milieux naturels et la variété des paysages pour accentuer son attractivité (logique de la trame verte et bleue), en intégrant en amont la gestion des risques naturels et industriels).

La stratégie déclinée ci-après sera néanmoins influée par de nombreux paramètres externes pour lesquels le SCoTaura peu ou pas d'emprise : état de la conjoncture économique mondiale, décisions découlant de politiques supra-pays, respect des documents et des normes de planification supra-territoriale (SDAGE, SAGE, Charte de Pays, Charte du Parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale... mais aussi la loi Littoral).

Néanmoins, pour un certain nombre d'autres paramètres externes, le SCoTpourra être l'occasion d'affirmer, d'accompagner ou d'anticiper des orientations fortes d'aménagement vis-à-vis du changement climatique, de la raréfaction des ressources, des lois Grenelles...

AXE 1

Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire

L'économie du Pays du Calais est historiquement ancrée dans les filières industrielles du textile (dentelle), de la chimie, de l'équipement mécanique et des activités portuaires (un emploi sur six à l'échelle du Pays).

Face au déclin de l'industrie, l'activité tertiaire s'est peu à peu imposée depuis les années 80/90, profitant d'une localisation propice aux échanges (tunnel, autoroutes, voie TGV, voies d'eau...). Le secteur des transports se développant, le Pays du Calais s'est, au fil des années, largement orienté vers le domaine de la logistique. Au vu de ce potentiel, les zones économiques se sont juxtaposées les unes aux autres.

Le Pays s'inscrit au cœur d'une façade économique concurrentielle (du Havre à Amsterdam via Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Douvres). Ce contexte a conduit à y développer des projets permettant de faire face aux mutations des marchés (crise, concurrence internationale) et ce d'autant que ce territoire possède les atouts devant lui permettre de valoriser son économie.

Des concepts sont nés : les pôles de compétitivité, qui sont l'occasion de faire perdurer les savoirs à l'image d'UPTEX et sa démarche de développement des "textiles du Futur" ; le développement de nouvelles activités devraient accompagner les besoins des populations et leurs mutations.

Le Pays du Calais se doit donc de définir une véritable stratégie s'appuyant sur les projets structurants afin de hiérarchiser et diversifier ses activités.

OBJECTIF 1 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Pays du Calais se distingue par un tissu économique diversifié et une reconnaissance autour de plusieurs filières d'excellence (textile, logistique...). Aussi, le tissu existant est à conforter, y compris les filières d'excellence, et de nouveaux secteurs sont valorisés pour répondre à l'évolution des besoins. Ces démarches permettent de développer une économie tirant profit des qualités du territoire.

- Maintenir et conforter les activités existantes.
- Poursuivre le développement de filières d'excellence dans les domaines de la dentelle, de la chimie, des transports ou de

l'équipement mécanique (à l'image de UPTEX pour la filière textile ou de I-Tans pour les transports).

- Développer une économie innovante afin d'intégrer les stratégies d'actions régionales et européennes.
- Améliorer les qualifications et l'employabilité de la population locale en recherche d'emploi (favoriser notamment les passerelles entre formation/recherche/emploi).
- Améliorer les services aux entreprises.
- Associer l'attractivité économique à la qualité de vie du territoire (école, santé, loisirs,

logements, pression fiscale...) pour les travailleurs.

- Diversifier les activités en tirant profit des nouveaux besoins de la population en termes de services et de proximité (économie résidentielle).
- Développer l'image du territoire au travers de zones d'activités de qualité (qualifier les portes d'entrée dans le Pays du Calais).
- Inciter au développement de normes environnementales pour les zones d'activités (généralisation des démarches sur le Pays).

OBJECTIF 2

HIÉRARCHISER ET RATIONALISER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES ÉCONOMIQUES

Le pays du Calais bénéficie de nombreux atouts rendant propice le développement des zones d'activités. Néanmoins, le manque de précision des stratégies peut conduire à une forme de gaspillage de la ressource foncière notamment dans le secteur de la logistique.

Pour y faire face le Pays du Calais entend développer des projets ambitieux comme le Port 2015, Tansmarck ou Eurotunnel et compléter cette offre par la création de "zones d'équilibre" qui offriraient à proximité des micro-bassins d'emplois (les régions de Guines, Ardres et Audruicq) des qualités en termes d'intermodalité, de respect de l'environnement et de prise en compte des risques. L'objectif est de hiérarchiser et de rationaliser les zones d'activités.

- Appuyer et accompagner les projets économiques majeurs : Port 2015, pôle Virval/Turquerie/Transmarck, les développements associés à Eurotunnel, le projet de valorisation du front maritime et portuaire.
- Hiérarchiser les zones en déclinant des zones structurantes et des zones d'équilibre dans une logique de rationalisation des espaces. La structuration des besoins en matière économique participera à une gestion économe de l'espace. (Recherche de ratios mieux adaptés entre nombre d'emplois créés et besoins en foncier).
- Privilégier la requalification des anciennes zones d'activités et l'utilisation des friches industrielles avant d'investir de nouveaux terrains.
- Privilégier le développement des sites dotés d'intermodalité et impactant le moins

sur l'environnement (par exemple les connexions entre le réseau ferré et port 2015 pour le fret et les voyageurs, le canal de Calais et le port 2015, le site de Frethun avec le fer/route...).

- Soutenir le développement d'activités de proximité au sein de l'espace bâti afin de conserver le dynamisme de l'arrière-pays (artisanat, petites et moyennes entreprises...).
- Encourager le télétravail en favorisant le raccordement au haut débit.
- Observer l'évolution du développement économique et ajuster la stratégie foncière en conséquence.

OBJECTIF 3

ADAPTER L'OFFRE COMMERCIALE ET DE SERVICES AUX ÉCHELLES DU TERRITOIRE

Le Pays du Calais possède une aire de chalandise importante et variée allant du tourisme transmanche au commerce de proximité. L'ambition est d'adapter l'offre commerciale aux besoins et aux échelles du territoire. Cette logique permet de capter le trafic transmanche ainsi que de conserver et de développer une offre participant au maintien des populations sur les plus petites communes.

- Capter efficacement le potentiel commercial en lien avec le trafic transmanche et avec une fréquentation croissante venue d'Europe du Nord.
- Conforter l'offre commerciale de l'agglomération en privilégiant le développement commercial du centre-ville de Calais, et l'offre de proximité commerciale et de services dans les quartiers et le centre des communes de l'agglomération.
- Favoriser le développement de l'offre

commerciale et des services (y compris public) sur les principaux pôles urbains (Oye Plage, Audruicq, Ardres et Guînes) afin de limiter les besoins en déplacements sur l'agglomération mais aussi sur les portes du Calais (Dunkerquois, Audomarois)).

- Soutenir et valoriser l'offre de proximité dans polarités secondaires (Hardinghen, Licques, Tournehem/Hem).
- Élargir l'offre commerciale en termes de domaines de gammes.

OBJECTIF 4

CAPTER VÉRITABLEMENT LE POTENTIEL TOURISTIQUE

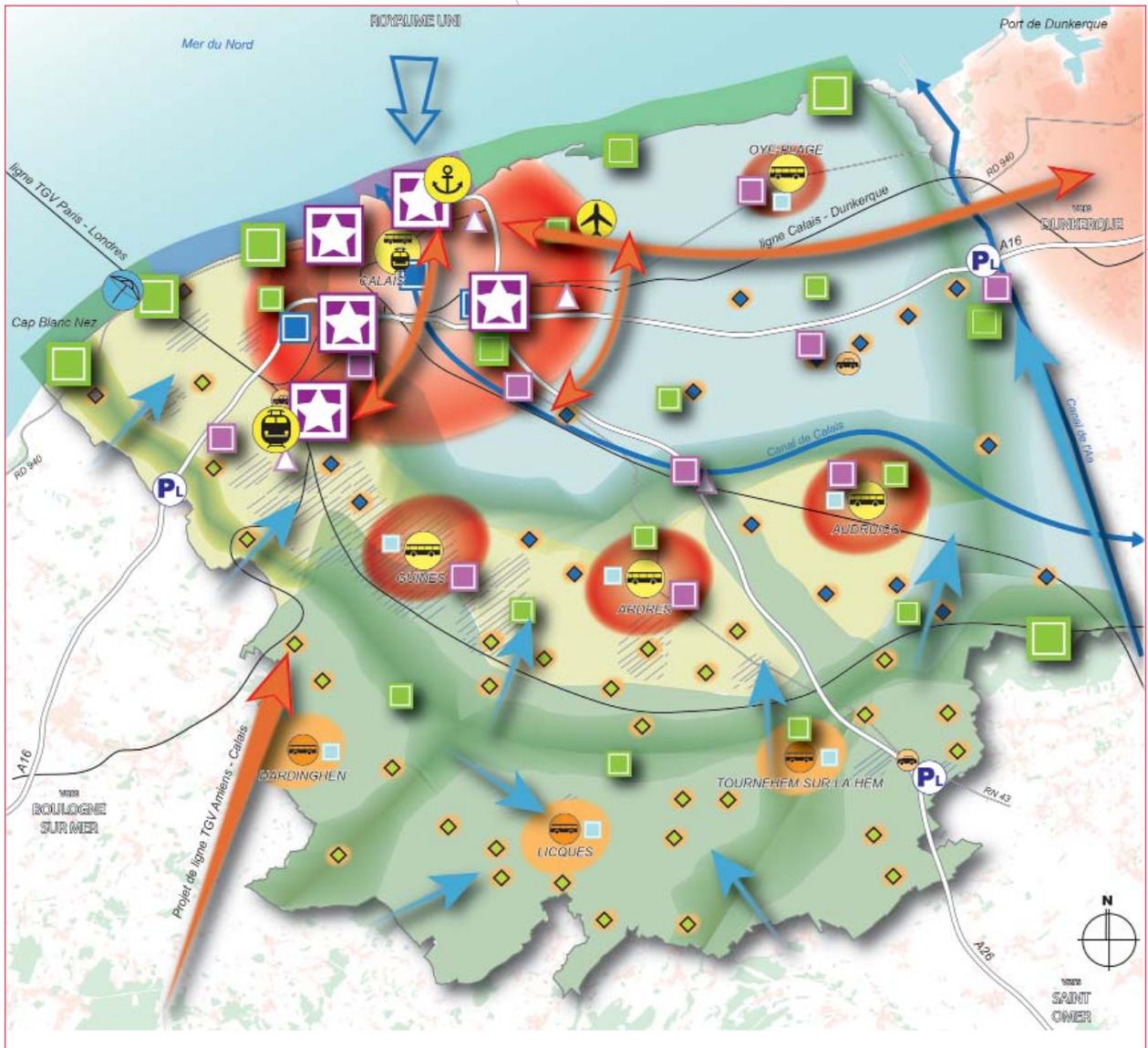
Le Pays du Calais présente de nombreux atouts par la richesse de son patrimoine (naturel, culturel, historique...) et sa localisation au cœur d'un nœud d'échanges. Pourtant, ce potentiel touristique ne présente qu'une faible part de l'activité, contrairement à d'autres sites de la façade littorale, alors qu'il possède deux sites naturels majeurs : le Cap Blanc Nez et le Platier d'Oye.

L'ambition du Pays du Calais est d'affirmer cette vocation. Cette attractivité passe par la valorisation du littoral à travers l'affirmation de son potentiel balnéaire et la découverte de l'arrière-pays.

- Définir et recenser les sites d'attractivité majeurs existants et en projet s'appuyant sur les atouts du territoire et capables de capter le potentiel touristique (opération grand site, projet du golf de Sangatte, le patrimoine architectural et historique, le projet de valorisation du front maritime et portuaire, la Cité Internationale de la Dentelle...).
- Signaler et mettre en réseau les sites d'attractivité majeurs et les projets afin de favoriser la découverte de l'arrière-pays et la promotion du tourisme urbain, patrimonial et culturel (marais de Guînes, vallée de

la Hem, Platier d'Oye).

- Améliorer la qualité des capacités d'hébergement touristique.
- Conforter la façade maritime par sa valorisation et le développement du tourisme notamment balnéaire dans le respect de la protection des espaces littoraux.
- Créer un ou des lieux présentant, valorisant et assurant la promotion du Pays.



Sources : Mode d'occupation du Sol, Sigale, 2005, BD Cartho, IGN, 2005, SoREPA, Agence NOYON

Valoriser une économie basée sur les richesses du territoire

Renforcer l'attractivité économique



Développer les filières économiques participant à l'image du territoire

Hiérarchiser et rationaliser le développement des zones économiques



Appuyer et accompagner les projets économiques majeurs



Décliner des zones structurantes et des zones d'équilibres et soutenir le développement d'activités de proximité



Privilégier les sites dotés d'intermodalité

Adapter l'offre commerciale aux échelles du territoire



Capter activement le potentiel en lien avec le trafic transmanche



Structurer l'offre

Capter véritablement le potentiel touristique



Définir des sites d'attractivité majeurs et mettre en réseau les projets



Valoriser le potentiel touristique balnéaire de la façade littorale

Valoriser les richesses intrinsèques du Pays



Soutenir l'activité agricole et valoriser les activités de la façade maritime et les boisements

Accroître la performance des infrastructures



Conforter et développer les connexions entre les infrastructures majeures et le territoire



Développer les pôles de transport afin de valoriser leur potentiel



Limiter les phénomènes de congestion du trafic poids lourds

Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts

Structurer le développement urbain en limitant l'étalement et en intégrant les risques et les paysages



Reconquérir l'agglomération



Appuyer le développement des pôles urbains constitués



Structurer un développement de l'espace rural adapté aux ressources et aux équipements en intégrant :



• les paysages, les zones humides



• les risques d'inondation



• la qualité du littoral

Diversifier l'offre d'habitat dans une recherche de solidarité entre territoires



Valoriser une mixité sociale et intergénérationnelle et une diversité de l'offre de logements

Valoriser la qualité dans les modes d'urbanisation



Développer des formes d'urbanisation respectueuses de l'environnement et des paysages

Optimiser l'offre en équipements

Rationaliser les besoins en équipement en les adaptant aux besoins de la population

Articuler développement urbain et desserte en transports alternatifs à la voiture



Adapter la politique de transports collectifs au développement du territoire



Valoriser les modes alternatifs à la voiture (covoiturage, transport à la demande...)

Utiliser l'environnement comme support de développement



Améliorer la richesse, la connexion et la variété du réseau d'espaces naturels, agricoles et paysagers et développer la filière bois



Intégrer la nature dans les espaces aménagés et rechercher un équilibre territorial de cadre de vie en s'appuyant sur les diverses entités paysagères

Agir sur l'eau, valeur essentielle et identité fédératrice du territoire



Améliorer la qualité des eaux, des milieux aquatiques et humides



Gérer de manière plus raisonnée le cycle et le niveau des eaux

Anticiper les intrusions de la mer

Poursuivre l'évolution de la gestion des nuisances en lien avec la santé

Éloigner l'urbanisation des pollutions et des zones à risques industriels

Compléter les dispositifs de gestion et de diminution des déchets

Diminuer les consommations énergétiques et valoriser les énergies renouvelables dans leur diversité



Intégrer la loi Littoral dans ses composantes économiques, environnementales et urbaines

OBJECTIF 5

PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES INTRINSÈQUES DU PAYS

De nombreuses activités s'appuient sur les ressources naturelles. Leur maintien et leur développement sont des enjeux importants pour le Pays du Calaisis. Elles ne doivent pas subir la pression de l'urbanisation mais devenir le lieu de valorisation réciproque entre ville et campagne. Le Pays cultive ainsi une pluralité des fonctions : écologiques, paysagères et récréatives. Cette prise de conscience permet au territoire de développer à long terme de nouvelles filières.

- Soutenir le maintien d'une activité agricole diversifiée et préserver les terres agricoles.

- Favoriser l'activité agricole durable en s'appuyant sur la proximité des bassins d'habitat (développement de la vente directe, agrotourisme, activités récréatives et pédagogiques, agriculture biologique).
- Soutenir un développement équilibré des activités sur la façade maritime : pêche, tourisme.
- Développer de nouveaux champs d'activités en lien avec la valorisation des ressources locales. Ainsi, la richesse forestière de l'arrière-pays peut être valorisée et développée par la mise en place d'une filière bois-énergie (développer la ressource, améliorer le fonctionnement de la filière).

D'autres filières peuvent s'ouvrir sur le territoire, l'énergie solaire, la valorisation de la biomasse mais aussi les agro carburants ou les biomatériaux dans le respect des besoins de la production alimentaire. La ressource en eau de bonne qualité présente également un potentiel pour le développement d'activités, dans le respect de la protection et des usages de cette ressource.

OBJECTIF 6 (DÉPLACEMENTS)

ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DES INFRASTRUCTURES

La multimodalité et la très bonne accessibilité sont favorables à l'essor des activités économiques. L'amélioration des infrastructures reste donc une priorité au sens du développement économique notamment face aux problématiques de congestion, principalement liées aux événements de rupture des liaisons transmanche.

- Limiter les phénomènes de congestion des infrastructures routières notamment l'A 16 et l'A 216 par la définition de sites voués au tamponnement des flux. Le but étant de les limiter en amont en cas d'interruption des liaisons transmanche.
- Développer les connexions entre les infrastructures majeures et le territoire :
 - le lien Port et le tunnel via la ville de Calais (pour alléger l'A16 et l'A216) en transport collectif,
 - la liaison entre le Port et Dunkerque en

transport collectif (fret et voyageur),

- la liaison du port de Calais avec la voie ferrée Calais-Dunkerque pour le fret et pour les voyageurs avec des arrêts sur les communes traversées,
- le lien entre la gare de Frethun et le centre de l'agglomération en transport collectif et en mode doux,
- le lien routier entre l'aéroport et l'A 16 et l'agglomération,
- le lien entre le Port et l'arrière-pays au moyen des voies d'eau,
- Promouvoir le développement de l'intermodalité sur les sites propices.
- Valoriser les aménagements autour de la gare de Frethun : valorisation et optimisation des espaces de stationnement, point de services pour développer le covoiturage, liaison en transport collectif, développement des capacités d'accueil d'activités

tertiaires...

- Développer le potentiel d'accessibilité touristique et économique de l'aéroport Calais Dunkerque.
- Promouvoir les modes de déplacements durables sur les trajets domicile/travail :
 - le soutien aux liaisons et à la desserte des gares SNCF existantes (voie Calais-Saint-Omer, Calais-Boulogne, Calais-Dunkerque),
 - l'amélioration de la liaison SNCF Calais Dunkerque avec un arrêt sur Oye Plage,
 - l'amélioration du covoiturage avec la création d'aires dédiées et d'outil de coordination (centrale de mobilité...),
 - le soutien du développement de plans de déplacements entreprise.

OBJECTIF 7

PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LITTORAL VALORISANT LES RESSOURCES DE LA FRANGE MARITIME ET PORTUAIRE

Le positionnement de la frange littorale, au cœur des nœuds d'échanges (maritime, autoroutier, ferroviaire), conjugué aux qualités de son territoire, crée sur ce secteur un potentiel économique important. Le Calaisis doit accompagner les mutations de l'économie littorale en confortant sa diversification et en s'appuyant sur l'attractivité de la frange maritime. Il doit organiser le dévelop-

pement des activités économiques liées à la proximité de l'eau et à ses atouts touristiques en veillant à la valorisation des ressources et la préservation de ce territoire.

- Conforter et valoriser les fonctions maritimes et portuaires et inscrire leur développement dans une approche intégrée du littoral,
- Consolider le positionnement touristique du

littoral, diversifier et améliorer l'offre touristique en assurant un développement respectueux du territoire et valorisant les ressources de la frange maritime.

- Définir la capacité d'accueil touristique de la frange littorale pour assurer un niveau de fréquentation compatible avec les enjeux de préservation.

AXE 2

Rééquilibrer le territoire en préservant ses atouts

Le Pays du Calais est un territoire aux réalités variées :

- Calais et son agglomération concentrent les principaux services, équipements et la plus forte population,
- Guînes, Ardres, Audruicq, Oye Plage constituent des pôles relais importants,
- des polarités secondaires de services dans l'espace rural : Hardingham, Licques et Tournehem/Hem,
- et partout ailleurs, il existe de nombreuses communes à dominante rurale et résidentielle.

L'évolution démographique entraîne depuis quelques années des évolutions du territoire :

- une perte de population conséquente sur la ville centre,
- un déséquilibre de l'organisation spatiale. Les communes de l'arrière-pays ont connu un important développement démographique, caractérisé bien souvent par une urbanisation linéaire au détriment de la ville centre,
- une paupérisation de l'agglomération liée au départ des populations aisées vers les communes périphériques et à une concentration des ménages en difficulté au centre de l'agglomération,
- une évolution de la structure des ménages (vieillesse, décohabitation...) entraînant une augmentation importante du nombre de ménages du fait de la diminution de leur taille.

Le Pays du Calais veut trouver une forme d'équilibre démographique (spatial et social) à travers tout son territoire. Cet objectif passe par la reconquête de l'agglomération autour d'un projet global de développement permettant d'accueillir à nouveau toutes les populations en centre-ville, le développement des polarités secondaires possédant une offre d'équipements suffisante et la recherche de mixité sociale et intergénérationnelle.

OBJECTIF 1

STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN EN LIMITANT L'ÉTALEMENT ET EN INTÉGRANT LES RISQUES

L'évolution de l'urbanisation de l'arrière-pays s'est accompagnée de constructions linéaires et standardisées ayant des répercussions sur les paysages, la gestion des ressources naturelles et des ressources financières des collectivités (coût des réseaux et des équipements). Le renforcement du poids de l'agglomération (renouvellement urbain notamment) et des pôles secondaires est primordial pour une meilleure valorisation du territoire et une gestion économe des ressources. Afin de garantir la pérennité de son développement, la prise en compte des risques doit également être intégrée à la définition des espaces d'urbanisation. Ainsi, la présence

du littoral, des zones inondables et des paysages doivent guider les choix de développement.

- Développer et reconquérir le rôle de la centralité de l'agglomération par la valorisation des opportunités de renouvellement urbain de qualité.
- Conforter le renouvellement urbain et le développement des pôles urbains constitués : Audruicq, Ardres, Guînes et Oye-Plage possédant les équipements nécessaires à leur développement (transport en commun, équipements structurants).
- Structurer raisonnablement l'espace rural

dans la continuité du tissu bâti en s'appuyant sur le réseau des pôles secondaires : Hardingham, Licques, Tournehem/Hem et définir un développement en adéquation avec les ressources et les équipements.

- Prendre en compte les risques dans la définition des espaces d'extension (contenir l'urbanisation dans les espaces inondables : waterings, vallée de la Hem).
- Décliner des objectifs de densité adaptée aux réalités de chaque paysage, des risques et des particularités de la trame bâtie.

OBJECTIF 2 DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT ET RECHERCHER LES SOLIDARI- TÉS ENTRE TERRITOIRES

Depuis un certain nombre d'années, la structure et les besoins des ménages ont évolué. Afin de garantir une offre adaptée, il est important de rechercher une mixité et un équilibre entre les territoires. La recherche de cette mixité est à la fois sociale et intergénérationnelle. Elle se traduit notamment par une diversité de l'offre de logements répondant mieux aux nouveaux besoins de la population et aux exigences du développement durable.

- Développer la solidarité entre les territoires en valorisant la mixité des populations et en mettant en place une véritable politique du logement social à l'échelle des bassins de vie.
- Favoriser la mixité intergénérationnelle, (offre locative, accession...) permettant de développer l'offre résidentielle en direction des jeunes et des personnes âgées, notamment ceux qui cherchent à se maintenir sur leur commune d'origine.
- Privilégier la diversité dans l'offre de logements (taille, type –locatif ou accession, individuel pur, groupé ou collectif) afin de permettre à chacun de réaliser son parcours résidentiel et d'attirer de nouveaux ménages dans le Pays du Calaisis.
- Développer des logements haut de gamme au cœur de l'agglomération pour retrouver une nouvelle attractivité.

OBJECTIF 3 VALORISER LA QUALITÉ DANS LES MODES D'URBANISATION

Dans un contexte de gestion économe des ressources, l'urbanisation a une part importante à jouer dans le développement durable. Les formes et les manières de construire ne répondent plus aux mêmes enjeux que par le passé.

Le développement de la résidentialisation a conduit à une standardisation du mode d'urbanisation entraînant également une perte d'identité du bâti qui, à terme, pourrait véritablement entamer la richesse paysagère du Pays (la vallée de la Hem est différente des waterings, qui est elle-même différente des coteaux du Boulonnais). Cette évolution se caractérise par un développement énergivore et une consommation foncière importante.

À titre d'exemples, entre 1998 et 2005, 653 ha ont été artificialisés, soit un accroissement des surfaces artificialisées de 8,5 % alors que l'accroissement de la population

n'a été que de 3 %. Dans tous les EPCI du Pays, la progression des surfaces artificialisées a été nettement supérieure aux moyennes régionale et départementale.

410 ha à vocation résidentielle ont été consommés pour la réalisation de 4 207 logements supplémentaires, soit une densité de dix logements à l'hectare.

Cette artificialisation s'est opérée aux dépens des terres agricoles et des prairies.

Le Pays du Calaisis, soucieux des enjeux paysagers et environnementaux, entend favoriser un urbanisme intégrant les logiques environnementales de gestion économe du foncier et des énergies.

- Permettre et développer la mise en place des formes d'urbanisme respectueuses de l'environnement par la valorisation de démarches intégrant la prise en compte des ressources du territoire notamment

en termes d'énergie et de matériaux (Haute Qualité Environnementale).

- Développer de formes urbaines alternatives au tout pavillonnaire : moins consommatrices d'espaces et plus originales et multiplier les actions de sensibilisation et d'incitation en ce sens.
- Privilégier une structuration compacte des espaces urbanisés.
- Stopper l'urbanisation linéaire, conserver les coupures d'urbanisation.
- Aérer la trame urbaine du centre-ville Saint-Pierre à Calais pour offrir des espaces verts et des espaces publics de qualité et travailler sur la densité et la qualité en cœur des communes (places, parcs, culture...).
- Valoriser le patrimoine architectural historique et industriel de qualité (reconversion des séchoirs, moulins...).

OBJECTIF 4 OPTIMISER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS

La répartition des équipements est, logiquement, liée au poids démographique. Calais et son agglomération concentre la majorité des équipements phares dans les domaines éducatif, culturel, sportif... Toutefois, des manques apparaissent dans les communes de l'arrière-pays et celles qui sont au contact des infrastructures. L'arrivée d'une nouvelle population et l'évolution des modes de vie génèrent de nouveaux besoins. Le Pays du Calais doit assurer une offre de proximité en lien avec les opportunités de développe-

- Adapter l'offre d'équipements aux besoins de la population et des territoires et conserver une offre de services dans le tissu rural afin de répondre aux attentes locales.
- Positionner les équipements en fonction de leur proximité et de leur accessibilité pour la population.
- Fournir des efforts spécifiques de structuration de l'offre de services liés à la santé pour réduire le déficit territorial important.
- Garantir des équipements performants sur l'agglomération (domaine de la santé, de la

culture) et prolonger l'accueil de grands équipements au rayonnement métropolitain (projet d'excellence territorial).

- Développer les équipements en lien avec les besoins des populations : jeunes, couples, personnes isolées ou familles (petite enfance, crèche...).
- Prolonger les actions en lien avec le phénomène de vieillissement de la population (services à domicile, gériatrie, résidences personnes âgées...).

OBJECTIF 5 (DÉPLACEMENTS) ARTICULER DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DESSERTE EN TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

L'objectif de reconquête de l'agglomération et de développement des polarités secondaires ne pourra pas se faire sans améliorer et optimiser les réseaux de transport collectif. Le rapprochement entre lieux d'emplois et lieux d'habitat est également primordial. Des évolutions sont donc nécessaires afin de développer et adapter l'offre de transport collectif et ainsi freiner l'explosion des migrations pendulaire automobiles.

- Lier le choix de la localisation des zones de développement de l'urbanisation à la présence des services et à la qualité de la desserte en transports collectifs.

- Intégrer à terme les communes à vocation périurbaine au réseau urbain de transport (Frethun, Les Attaques...).
- Envisager la réalisation de lignes de rabattement plus efficaces entre :
 - l'agglomération et les pôles urbains constitués,
 - entre les pôles urbains constitués (Oye Plage/Audruicq/Ardres/ Guînes),
 - entre les pôles urbains constitués et les communes rurales.
- Prévoir des parkings gratuits et sécurisés aux abords du centre-ville, permettant le transfert modal vers les modes doux et les TC pour l'accès au centre ; prévoir le

développement de TC plus cadencés pour l'accès au centre-ville.

- Prévoir le développement de transports en commun entre le port de passagers, le projet de valorisation du front maritime et portuaire, le centre-ville et la gare TGV.
- Conforter les services de transport à la demande existant et faciliter leur mise en œuvre sur les autres intercommunalités non pourvues.
- Favoriser le développement et les connexions avec la gare de Frethun afin de valoriser les liens vers les bassins d'emplois plus lointains (métropole lilloise, Boulogne-sur-mer, Dunkerque, Paris).

OBJECTIF 6 MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA FRANGE MARITIME DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA LOI LITTORAL

La frange littorale est un espace convoité, confronté à une pression d'urbanisation forte. Le Calaisis doit veiller à la poursuite du développement de la frange maritime du Pays, dans le respect des principes de la loi Littoral et notamment des enjeux de protection et de préservation des espaces naturels. L'objectif consiste à assurer un développement urbain durable en déterminant la capacité de développement raisonnable du littoral par rapport à ce que le territoire peut supporter sans remettre en cause son identité et son équilibre.

- Planifier un développement équilibré, en

continuité du bâti existant, qui favorise une urbanisation en profondeur et limite l'étalement le long de la bande côtière.

- Définir de manière concertée les coupures d'urbanisation en application de la loi Littoral.
- Maîtriser le développement urbain des communes littorales en respectant notamment le principe d'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage.
- Assurer la maîtrise des capacités d'accueil pour encadrer l'évolution démographique et la fréquentation du littoral.

- Mettre en cohérence les logiques de développement et de préservation en clarifiant notamment les secteurs stratégiques qui seront amenés à évoluer et à se développer ainsi que les secteurs naturels stratégiques à protéger impérativement.

AXE 3

Utiliser l'environnement comme support de l'aménagement et du développement par la reconquête d'une qualité environnementale

- Valorisation des paysages, du patrimoine, du cadre de vie, de l'eau et du bois.
- Lutte contre les nuisances, les risques et le réchauffement climatique.

L'appréhension de l'environnement par les habitants du Calaisis a fortement évolué au fil de l'histoire. La conquête nécessaire des milieux (dont la mise en culture des waterings), puis les aménagements et les infrastructures ont organisé le bassin de vie, avec certaines incidences néfastes. De nombreuses richesses demeurent toutefois et d'autres restent sous-jacentes.

Il faut donc rechercher un environnement le plus sain et le plus agréable possible, apprécié des habitants et source d'attractivité. La concrétisation de la Trame Verte et Bleue est aujourd'hui indispensable au territoire.

Tout en garantissant un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, il est urgent d'être économe et de mieux garantir la qualité des ressources : les sols cultivés ou naturels, l'eau, l'air et les ressources énergétiques non renouvelables.

Ces dernières sont d'autant plus importantes qu'elles sont en lien direct avec le contexte de réchauffement climatique, objet des attentions internationales et susceptible d'affecter fortement la plaine maritime des waterings.

OBJECTIF 1

AMÉLIORER LA RICHESSE, LA CONNEXION ET LA VARIÉTÉ DU RÉSEAU D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET PAYSAGERS ET DÉVELOPPER LA FILIÈRE BOIS

Des hauteurs boisées au littoral, de la plaine maritime ouverte au bocage de la vallée de la Hem, les richesses naturelles nécessitent une attention particulière : les sites comme le Cap Blanc Nez ou les marais demandent à bénéficier de stratégies d'ampleur à accompagner ou à mettre en place, tout comme les espaces les plus ordinaires qui peuvent avoir une fonction écologique complémentaire au paysage et à l'économie.

- Protéger durablement et améliorer l'usage

et la gestion écologique des grands sites et cœurs de nature, notamment les plus menacés (proches de l'agglomération) ou dégradés (marais et zones humides de la plaine maritime).

- Protéger les connexions écologiques de l'urbanisation et les rétablir lorsque nécessaire avec affirmation des caractéristiques de chaque entité paysagère (corridors biologiques identifiés dans la Trame Verte et Bleue territoriale).

- Définir les complémentarités fonctionnelles, touristiques, agricoles ou sylvicoles des espaces naturels et paysagers, majeurs ou relictuels par des aménagements et une gestion adaptée.
- Développer des boisements écologiquement adaptés dans les milieux qui s'y prêtent.

OBJECTIF 2

INTÉGRER LA NATURE DANS LES ESPACES AMÉNAGÉS ET RECHERCHER UN ÉQUILIBRE TERRITORIAL DE CADRE DE VIE

La diversité hydrographique, de relief, de sols, de rapport au littoral font du Pays du Calais une mosaïque d'ambiances et de caractéristiques particulièrement riches, qu'il convient de maintenir face à la standardisation qui a tendance à gommer et à uniformiser ces valeurs territoriales.

- Accentuer les efforts de valorisation du cadre de vie dans les secteurs dépréciés et les secteurs très denses du cœur de l'agglomération, réintroduire la nature en ville.
- Accompagner la densité urbaine (agglomération et bourgs) avec une garantie de

qualité paysagère et d'intégration de la biodiversité dans les espaces aménagés et bâtis.

- Valoriser le patrimoine bâti et culturel par une sensibilisation de chacun en tant que gestionnaire.

OBJECTIF 3

AGIR SUR L'EAU, VALEUR ESSENTIELLE ET IDENTITÉ FÉDÉRATRICE DU TERRITOIRE

Sa position sur le delta de l'Aa fait du Calais un lieu de grande valeur aquatique (réseau hydrographique, zones humides...), toutefois, les richesses des nappes aquifères, et l'usage des sols rappellent qu'il est indispensable d'associer les choix urbains avec les besoins en eau et les pollutions diffuses (intrants, produits phytosanitaires, eaux usées...).

La remarquable omniprésence de l'eau dans les points bas du territoire entre parfois en contradiction avec les usages actuels des lieux en raison des inondations déjà présentes et susceptibles d'augmenter avec l'évolution climatique en cours.

Améliorer la qualité des eaux, des milieux aquatiques et humides

- Développer les mesures agri-environnementales pour l'amélioration de la qualité des eaux et en priorité pour la protection des captages (essentiellement sur la zone du glacis de l'Artois).
- Protéger les zones humides essentielles à la purification de la ressource en eau.

- Conforter les pôles urbains existants (favoriser l'assainissement collectif) et persévérer dans l'amélioration de l'assainissement des eaux usées en collectif et en autonome.
- Favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau des wateringues.

Gérer de manière plus raisonnée le cycle et le niveau des eaux

- Développer en priorité de nouvelles mesures pour la lutte :
 - contre le ruissellement agricole, en vallée de la Hem et sur le glacis de l'Artois (préserver la trame bocagère, reconstituer les haies, les fossés),
 - contre l'imperméabilisation des zones bâties sur l'ensemble du territoire en privilégiant une gestion naturelle des eaux pluviales et en incitant à la gestion de l'eau pluviale par infiltration à la parcelle ou au projet.
- Innover dans la gestion du niveau des eaux (crues et étiages), en accompagnant les

mesures du SAGE du delta de l'Aa et en identifiant des zones d'expansion des crues en parties hautes mais aussi dans la plaine maritime flamande, notamment en pied de colline, secteur le plus sensible à une évacuation rapide des eaux.

- Promouvoir les démarches de qualité environnementale de toutes constructions qui œuvrent notamment en faveur de l'infiltration et du recyclage des eaux de pluie.

Anticiper les intrusions de la mer

- Assurer la qualité et la stabilité des digues et des défenses dunaires.
- Limiter fortement les constructions dans les zones les plus sensibles à la montée des eaux (pieds de colline et zones les plus sensibles de la plaine maritime flamande) et accompagner la mise en place d'un PPRI.
- Garantir les moyens d'évacuation des eaux à la mer (entretien du réseau et des ouvrages des wateringues) et améliorer les capacités de rejet à la mer.

OBJECTIF 4

POURSUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA GESTION DES NUISANCES EN LIEN AVEC LA SANTÉ

Carrefour européen pour les transports terrestres, carrefour mondial pour les transports maritimes, de grandes quantités de matières de tous types traversent ou longent le Calais, c'est pourquoi, une vigilance accrue doit être portée. Les activités et émissions polluantes génèrent des nuisances, et des risques sur la santé et l'environnement.

- Agir en premier lieu pour réduire les pollutions et les risques à la source puis prendre en compte dans l'aménagement

des contraintes résultant du maintien de niveau de sécurité aux abords de certains sites industriels et sensibles (sites SEVESO, abords des infrastructures portuaires et terrestres).

- Intégrer les risques liés à la position de nœud de transport routier, ferré et maritime, par des dispositions d'éloignement et d'aménagement des lieux d'accidents majeurs potentiels (littoral et axes de transport).

- Compléter les dispositifs de diminution des déchets, de rationalisation du ramassage, de sécurisation de l'élimination, de traitement ou de valorisation, de transport alternatifs et de vigilance des stockages.
- Agir pour une amélioration de la qualité de l'air, dans les lieux de concentration des pollutions liées à la circulation ou aux activités.
- Anticiper sur des mesures de réduction de l'exposition au bruit des populations.

OBJECTIF 5

DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET VALORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LEUR DIVERSITÉ

Il s'agit ici de viser la déclinaison des objectifs nationaux et internationaux en termes d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (facteur 4). Il s'agit aussi de limiter les frais des ménages.

Cette approche est aussi très pertinente sur ce territoire de transports et de déplacements quotidiens liés à l'étalement urbain croissant, et aussi de par les vulnérabilités du littoral à la montée des eaux et des zones basses couvrant la moitié du Pays.

- Se doter d'outils de suivi et d'un programme territorial destinés à limiter les émissions de gaz à effet de serre (plan climat).
- En complément des mesures destinées à améliorer la qualité de l'air et à limiter la consommation énergétique par les choix urbains et des déplacements, il s'agit de décliner l'efficacité énergétique à toute échelle d'opération d'aménagement et de réhabilitation de l'existant (notamment dans les zones de renouvellement urbain).
- Développer les énergies alternatives en lien avec les richesses et le potentiel du territoire et leurs usages potentiels : à chaque besoin, considérer les énergies renouvelables dans leur diversité.

OBJECTIF 6

ENDIGUER LA PROGRESSION DE L'URBAIN VERS LES ZONES SENSIBLES ET DÉVELOPPER LEUR PROTECTION

Les zones bâties les plus reculées font aujourd'hui l'objet d'un fort intérêt de développement de l'habitat individuel sur de larges parcelles, ou encore des activités nécessitant de grandes surfaces. Il s'agit toutefois de secteurs souvent riches écologiquement ou pour l'agriculture, ou sensibles aux ruissellements ou à l'expansion de crues. De plus leur urbanisation renforce l'éloignement entre zones d'habitat et d'emplois, et donc les besoins en déplacements contraints. Ce sont alors des secteurs qui demandent, au contraire, des mesures de protection foncière fortes.

- Endiguer l'urbanisation des secteurs sensibles, proches des cœurs de nature ou des corridors et choisir les zones de développement en fonction des moindres effets sur les continuités écologiques et des moindres risques environnementaux (zones basses...).
- Prioriser la qualité paysagère à la surface dédiée aux aménagements : des aménagements denses mais de qualité.
- Développer les mesures foncières pour la création et le développement de la trame écologique : cœurs de nature, protection de captages, aménagements anti-ruissellements, zones d'expansion de crues.

OBJECTIF 7 (DÉPLACEMENTS)

METTRE EN VALEUR LES DÉPLACEMENTS DOUX

Dans un contexte où le tout-automobile atteint ses limites, les déplacements doux voient aujourd'hui un regain d'intérêt par les loisirs (notamment par les nombreuses initiatives des collectivités), mais aussi pour les déplacements quotidiens de faible distance (dépendants du confort des aménagements urbains). Il s'agit alors d'accompagner ces intérêts afin d'en assurer le développement.

- Maîtriser les besoins en déplacements en veillant à raccourcir les distances : rapprocher les lieux d'habitat, de travail, de services et de loisirs (créer "la ville des courtes distances").
- Créer un usage confortable du vélo (maillage continu de voies cyclables, stationnement...) entre zones d'habitat, de travail et de services en direction des pôles urbains et plus dense aux abords et au sein de la ville.
- Créer des itinéraires continus, directs, sûrs et confortables pour les piétons.
- Organiser et qualifier le maillage existant de liaisons douces à vocation touristique.

OBJECTIF 8

PRÉSERVER LA RICHESSE DES MILIEUX NATURELS DU LITTORAL EN MAÎTRISANT L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Le littoral est un espace où se confrontent une pression foncière importante, contrepartie de son attractivité, et les nécessités de protection et de préservation des paysages et espaces naturels caractéristiques et sensibles. La démarche du Calaisis s'inscrit dans la recherche de la meilleure adéquation entre le développement du littoral et le maintien des équilibres écologiques par la préservation des milieux naturels littoraux et marins, garante de l'image d'un cadre de vie préservé et demeurant attractif.

- Maintenir et valoriser les sites, paysages et milieux emblématiques et identitaires du littoral.
- Assurer et organiser la protection des milieux marins, des espaces rares et sensibles du littoral.
- Maîtriser l'impact du développement urbain du littoral sur les milieux naturels, notamment en conservant des espaces de respiration entre les zones urbanisées.
- Intégrer les risques naturels littoraux dans la gestion du territoire.

CONCLUSION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables préfigure les ambitions du Pays à l'horizon 2028. Il doit permettre à l'agglomération d'appuyer une nouvelle dynamique tout en accompagnant le développement harmonieux et solidaire des bourgs et la valorisation de l'espace rural.

Les enjeux mis en évidence et les objectifs définis mettent en exergue l'importance de la solidarité entre les territoires, qu'il s'agisse du développement économique, de l'organisation des déplacements, de la réponse variée aux besoins d'habitat ou de la protection des continuités écologiques et de celle des paysages.

À ce jour, le Pays du Calais se compose d'intercommunalités au rôle croissant dans l'aménagement.

Ces dernières représentent des territoires qui, au-delà de leurs particularités, partagent des enjeux communs. Aussi, la coopération entre les intercommunalités, à ce jour assez limitée, doit s'inscrire dans un mouvement plus fort afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs et des actions déclinées dans le SCoT à l'échelle du Pays.

C'est progressivement, au fil de la mise en œuvre du SCoTet par divers stratégies et outils (prises de décisions concertées, rapprochement des compétences entre les intercommunalités, renforcement des liens entre le Pays et les intercommunalités...) que le Pays pourra clairement dérouler ses ambitions et ainsi amplifier son attractivité.

